

**DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 22 MAI 2023**

**Objet : SYNDICAT MIXTE DU TECHNOPOLE ALIMENTEC – SMTA : RENOVATION DU PLATEAU TECHNIQUE**

Membres élus présents : M. AROT – MME BERTILLOT – MM. BERTOLOTTI - BORTOT – BOURSIER – CORBIOLI – MME DOITRAND – MM. FONTENAT – FRATTA – MME GAIDDON – M. GALLET – MME JACOTY – MM. JOUSSEAU – LUGAND – MME MAULET– MM. MONNET – SORET – TOURNIER – VERNE – VIALLO  
Membres associés présents : MME GONGUET – MM. MAITRE – MULLER – PHILIBERT – PIERROT - SEIGNEMARTIN

*Intervention de Frédéric Bortot, Secrétaire*

Le Technopôle Alimentec a été créé le 15 octobre 1992 à l'initiative des collectivités locales : le Conseil départemental de l'Ain, la Ville de Bourg-en-Bresse et la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain, avec le concours de la Région Rhône-Alpes et de l'Etat. Après avoir été géré sous forme d'association, il est organisé en syndicat mixte depuis le 1er janvier 1998.

Depuis sa création, le technopôle Alimentec apporte à la filière agroalimentaire (de l'aliment à l'emballage) des solutions par le biais de la recherche, de la formation et des prestations de services. Avec ses équipes pluridisciplinaires et complémentaires, il est un pôle d'excellence agroalimentaire au rayonnement européen. En outre, après plusieurs années d'exercices déficitaires, la situation d'exploitation du SMTA s'est nettement améliorée, preuve s'il en est à la fois de l'adéquation de cet outil aux besoins de l'industrie agroalimentaire mais aussi de son positionnement stratégique ; ainsi, en 2022, le compte administratif laisse apparaître un excédent d'exploitation de plus de 662 K€.

Le syndicat mixte a engagé des travaux de mise en conformité et modernisation des installations techniques du technopôle, pour un montant total estimé à 7,2 M€ HT, avec notamment :

- La restructuration du centre Actalia ;
- La rénovation des installations de production chaud et froid, de la gestion centralisée, des installations d'eau, de chauffage et autres installations diverses ;
- Le changement du groupe électrogène ;
- Le désamiantage des locaux ;
- La remise aux normes incendie.

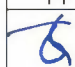
La CCI étant membre fondateur du syndicat mixte, elle est sollicitée par le Président du Conseil départemental, par courrier en date du 9 mai dernier, dans le cadre du bouclage du financement de ce programme de travaux ambitieux destinés à maintenir la compétitivité du site.

Le Département est en effet maître d'ouvrage de cette opération de mise en conformité et de modernisation des installations techniques du SMTA.

Ne pouvant intervenir qu'en terme de subvention, et conformément aux échanges du Bureau du 5 décembre 2022 concernant la stratégie d'investissement et d'accompagnement de notre Compagnie au sein du SMT Alimentec, il est proposé d'apporter 300 K€ au tour de table de ce projet, soit 5% du financement total.

Selon les documents présentés par le syndicat mixte, le projet de financement global s'établit ainsi, hors participation de notre Compagnie, sur la base d'un budget total de 6 075 000 € HT :

- Etat : 500 000 € ;
- Région Auvergne-Rhône-Alpes : 1 500 000 € ;
- Département : 2 350 000 €
- Grand Bourg Agglomération : 725 000 € ;
- Etat (Anticipation CPER 2021/2027) : 676 300 € ;
- FNADT (pour les installations froid) : 323 700 €.

PF	FB
	

## DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 22 MAI 2023

Objet : **SYNDICAT MIXTE DU TECHNOPOLE ALIMENTEC – SMTA : RENOVATION DU PLATEAU TECHNIQUE**

---

Il vous est proposé d'approuver cette subvention de 300 K€ dédiée à la rénovation du plateau technique du SMT Alimentec.

Ces éléments sont proposés à l'approbation de notre assemblée générale et seront inscrits au budget rectificatif pour l'exercice 2023 de notre Compagnie. Ils feront l'objet de la demande d'approbation par les services de Madame la Préfète de Région Auvergne-Rhône-Alpes.

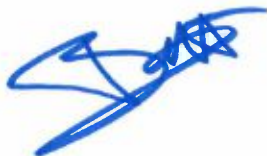
**L'Assemblée, vu l'exposé de Frédéric Bortot, Secrétaire, approuve la subvention d'un montant de 300 K€ dédiée à la rénovation technique du Syndicat Mixte du Technopole Alimentec.**

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus .....	36
- Nombre de Membres en exercice .....	33
- Nombre de Membres présents .....	20
- Nombre de voix pour .....	20
- Nombre de voix contre .....	0
- Nombre d'abstentions .....	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Frédéric BORTOT  
Secrétaire



Patrice FONTENAT  
Président

